

Circuit rouge de Mouliets-et-Villemartin



Randonnée n°41803533

Une randonnée proposée par Office de Tourisme Castillon-Pujols

Au départ de l'Église Saint-Ferdinand, découvrez la commune de Mouliets-et-Villemartin grâce à cette boucle de 11 km.

Durée :	3h 40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,15 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	72 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	72 m	Commune :	Mouliets-et-Villemartin (33350)
Point haut :	84 m		
Point bas :	6 m		



Description

Le départ de ce circuit se fait au parking à côté de l'Église Saint-Ferdinand.

(D/A) Partir au fond du parking, puis tourner à droite derrière les bâtiments de tennis. Aboutir à une route.

(1) Tourner à gauche, puis à la première intersection, tourner à droite pour traverser le lieu-dit "les Nauzes" et arriver au niveau de la défuite (ruisseau éponyme).

(2) Rester à gauche pour emprunter le chemin enherbé. Franchir le ruisseau pour arriver à un virage.

(3) Tourner à droite puis à gauche jusqu'à la route.

(4) Suivre la route goudronnée à gauche. Repasser dessus la Défuite des Nauzes pour arriver à une fourche en Y.

(5) Prendre la route sur la droite jusqu'à son terminus.

(6) Tourner à droite pour passer devant les vestiges d'une église. Continuer jusqu'au virage.

(7) Emprunter le chemin enherbé. Filer en face à la route vers la bâtisse de Guimbelet. Braquer alors à droite sur une piste jusqu'à la route nommée "Impasse Doucet".

(8) Tourner à gauche puis à droite pour passer devant l'Église Saint-Martin. Suivre la route. Entrer en montée en forêt. Continuer jusqu'au premier chemin descendant à gauche.

(9) Tourner à gauche et continuer jusqu'à la route goudronnée.

(10) Bifurquer à droite puis à gauche dans la première allée de vignes. Avancer jusqu'à la prochaine route où il faut rester à droite puis à gauche pour longer le Lac de La Cadie. **Traverser prudemment** la départementale puis un ruisseau pour arriver à un embranchement de quatre routes.

(11) Tourner à gauche, dépasser Marcat, et trouver une fourche.

(12) Garder gauche, **traverser prudemment** la départementale au niveau du village de Roque pour arriver à une intersection de quatre chemins.

(13) Bifurquer à droite jusqu'aux Grandes Bornes.

Points de passages

D/A - Église Saint-Ferdinand (Pique-Sègue)
N 44.840804° / O 0.016732° - alt. 12 m - km 0

1 Route du Boursol
N 44.840735° / O 0.018665° - alt. 11 m - km 0.18

2 Défuite des Nauzes
N 44.841486° / O 0.021852° - alt. 9 m - km 0.72

3 Tourner à droite
N 44.839444° / O 0.027393° - alt. 7 m - km 1.24

4 Route de Lacoste
N 44.841477° / O 0.030039° - alt. 8 m - km 1.63

5 Fourche
N 44.83725° / O 0.030671° - alt. 9 m - km 2.16

6 Intersection
N 44.834941° / O 0.031663° - alt. 12 m - km 2.44

7 Virage - Chapelle Saint-Jean des Hospitaliers (Mouliets-et-Villemartin)
N 44.833994° / O 0.035066° - alt. 12 m - km 2.73

8 Impasse Doucet - Église Saint-Martin (Mouliets-et-Villemartin)
N 44.821333° / O 0.032224° - alt. 15 m - km 4.36

9 Chemin descendant à gauche
N 44.814849° / O 0.011744° - alt. 84 m - km 6.27

10 Route D13 - Château Rigaud
N 44.822523° / O 0.011093° - alt. 19 m - km 7.14

11 Embranchement de quatre routes
N 44.839985° / E 3.1E-5° - alt. 8 m - km 9.59

12 Fourche après Marcat
N 44.838313° / O 0.004948° - alt. 8 m - km 10.07

13 Intersection de quatre chemins
N 44.83296° / O 0.0145° - alt. 10 m - km 11.18

(14) Tourner à droite entre les vignes et les maisons pour retrouver le point de départ (D/A).

14 Les Grandes Bornes
N 44.836954° / O 0.017984° - alt. 11 m - km 11.7

D/A - Église Saint-Ferdinand (Pique-Sègue)
N 44.840804° / O 0.016732° - alt. 12 m - km 12.15

Informations pratiques

Cette boucle de randonnée vous est proposée par la mairie de Mouliets-et-Villemartin.

Bureau d'information Touristique de Castillon la Bataille

5 allées de la République

33350 Castillon la Bataille

Tél : +33 (0)5 57 40 27 58

Mail : contact@tourisme-castillonpujols.fr

<https://www.tourisme-castillonpujols.fr>

A proximité

- (7) [Chapelle St-Jean des Hospitaliers](#)

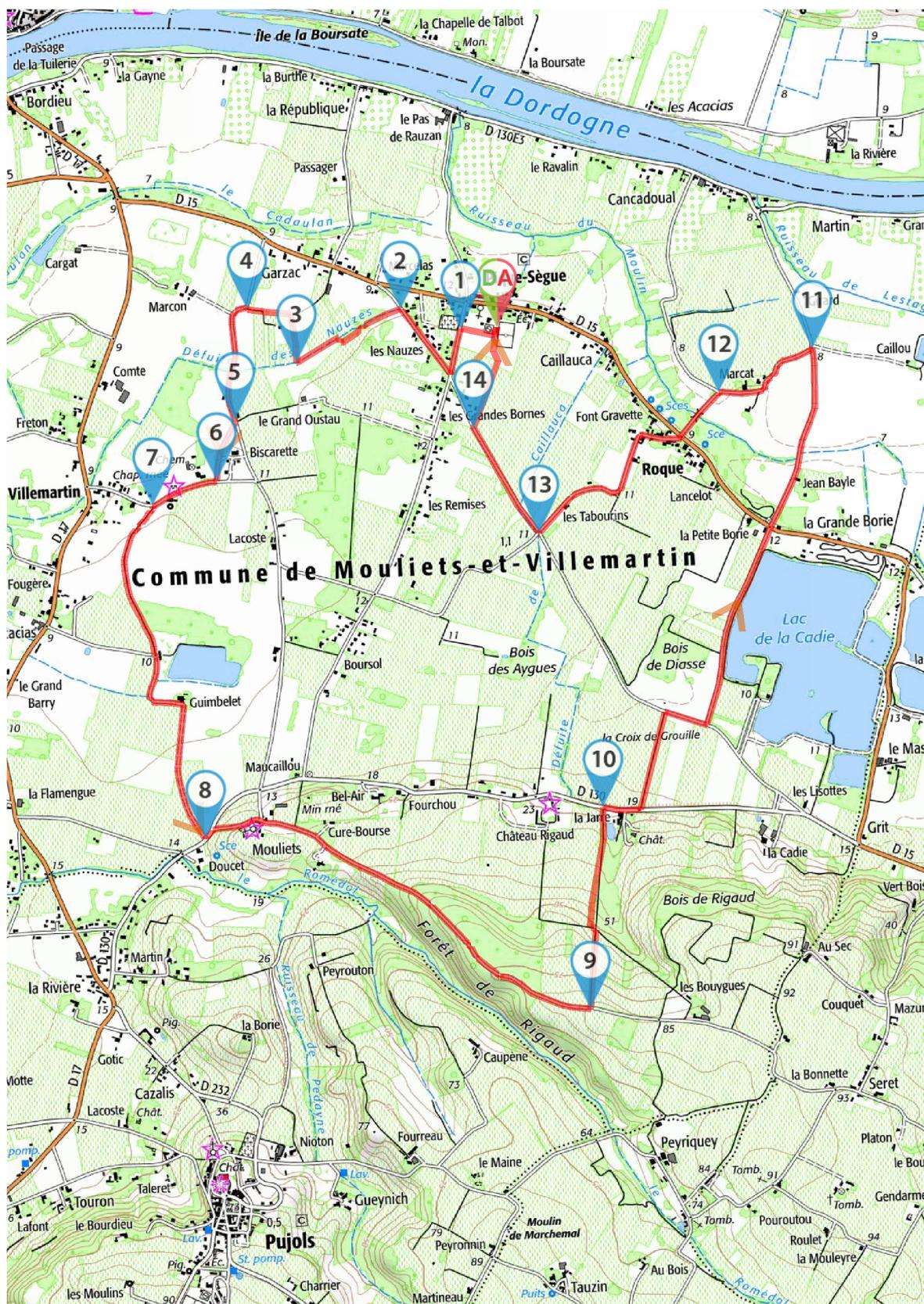
- Peu après le (8) [Église Saint-Martin](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-rouge-de-mouliets-et-villemartin/>

En savoir plus : Office de Tourisme Castillon-Pujols - Office de Tourisme Castillon-Pujols 1 Allée de la République - BP 116 33350 CASTILLON LA BATAILLE

Email : contact@tourisme-castillonpujols.fr - Site internet : <http://www.tourisme-castillonpujols.fr>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.